



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mme FORBIN,

MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS

Excusées : Mmes LEBLOND, QUENTEL

### PV du 14 mai 2024

#### **DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



## **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

## **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

## **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **FORFAITS AVISÉS**

**Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).**

**Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).**



## **ATTENTION**

**Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

## **DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération**

- Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.
- Fermeture du stade Babin à La Norville le samedi 8 juin 2024.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart**

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy**

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg le dimanche 23 juin 2024.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay sur Orge**

- Fermeture du stade du Breuil (terrain en herbe) le samedi 25 mai 2024.
- Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les jours fériés.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix**

Fermeture du stade Norbert Batigne le samedi 25 mai 2024.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine**

Fermeture du stade de la Concorde les jours fériés.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine**

Fermeture du terrain de football situé sur le site des Montelièvres à compter du 7 mai 2024 jusqu'à nouvel ordre.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Villebon sur Yvette**

- Fermeture du terrain hybride du complexe sportif Saint-Exupéry du 17 mai 2024 au 19 mai 2024 inclus.
- Fermeture du complexe sportif Saint-Exupéry du 24 mai 2024 au 26 mai 2024 inclus.



## COUPES

### Finales

- Seniors F à 11 et U15 F à 8 le 25 mai 2024 à **Saint Pierre du Perray**
- Seniors District, CDM, Vétérans et +45 ans le 9 juin 2024 à **Etréchy**

## FOOT FEMININ

### FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2024

#### Seniors F à 11 \* D1

**Match n° 26754295 \* Palaiseau US 1 / Athis-Mons USO 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### FMI NON PARVENUES DU 27 AVRIL 2024

#### U15 F à 8 \* Poule B

**Match n° 27834289 \* Val Yerres Crosne 2 / Morangis Chilly FC 2**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

**Match n° 27834290 \* Evry FC 2 / Milly Gatinais FC 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs le score de la rencontre pour sa réunion du 21 mai 2024.

### FMI NON PARVENUES DU 4 MAI 2024

#### U15 F à 8 \* Poule A

**Match n° 27833313 \* Evry FC 1 / Ste Geneviève FC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

#### U15 F à 8 \* Poule B

**Match n° 27834296 \* Morangis Chilly FC 2 / Brétigny FCS 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 mai 2024.



### **Match n° 27834297 \* Viry Chatillon ES 1 / St Germain St Pierre 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

### **FMI NON PARVENUE DU 11 MAI 2024**

#### **Poule B**

### **Match n° 27834292 \* Longjumeau FC 1 / Viry Chatillon ES 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **U15 F à 8**

### **Match remis du 27 avril 2024 à jouer le mercredi 29 mai 2024 à 18 h 30**

Villabé ETS 1 / Evry FC 1 \* Poule A

### **Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

### **Montgeron ES 1 / Val Yerres Crosne 1 \* Poule A du 1<sup>er</sup> juin 2024 avancé au 29 mai 2024 à 15 h 30**

Accord de la Commission.

### **Match n° 27834281 remis au 20 avril 2024**

### **Longjumeau FC 1 / Milly Gatinais FC 1 \* Poule B**

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 23 et 30 avril 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport et de résultats des 23 et 30 avril et 7 mai 2024.

La Commission dit match perdu par pénalité à Longjumeau FC 1 et Milly Gatinais FC 1 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à Longjumeau FC.

En cas de récidive au cours de la saison, Longjumeau FC sera mis hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

### **Match n° 27834294 du 4 mai 2024**

### **Paray FC 1 / Evry FC 2 \* Poule B**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel du club recevant.



La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Evry FC 2.  
Amende réglementaire à Evry FC.

**Match n° 27833275 remis au 11 mai 2024**

**Villabé ETS 1 / Orsay Bures FC 1 \* Poule A**

Reprise du dossier.

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Orsay Bures FC 1.

Amende réglementaire à Orsay Bures FC.

**Match n° 27834299 du 1<sup>er</sup> juin 2024**

**Brétigny FCS 1 / Milly Gatinais FC 1 \* Poule B**

Demande de Brétigny FCS 1 de changement de date et d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 1<sup>er</sup> juin 2024.

**CHAMPIONNAT SENIORS**

**FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2024**

**D5/C**

**Match n° 26099116 \* Horizon Aventure ASS 1 / Bondoufle AMC 2**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 mai 2024 à 22 h 01.

Amende réglementaire à Horizon Aventure ASS pour transmission tardive.

**Match n° 26099119 \* Evry Courcouronnes AS 2 / Benfica Yerres 1**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 11 mai 2024 à 19 h 40.

Amende réglementaire à Evry Courcouronnes AS pour transmission tardive.

**Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

**Plateau Saclay ES 1 / St Germain Saintry 2 \* D4/A du 19 mai 2024 (remis) avancé au 16 mai 2024 à 20 h 00 au complexe sportif du Moulon 1 à Gif sur Yvette (terrain synthétique)**

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

**500530 – Dourdan Sports (D2/B)**

**Rappel**

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale de Discipline instruction du 24 avril 2024 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES de terrain dont un (1) avec sursis à l'équipe Seniors D2/B de Dourdan Sports à compter du 24 mai 2024, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF). La Commission demande au club de Dourdan Sports de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le **28 mai 2024** pour la rencontre à domicile :

**Match n° 26518169 : Dourdan Sports 1 / Verrières le Buisson 1 du 2 juin 2024**



### **561185 – Association Sports Horizon Aventure (D5/C)**

La Commission demande au club Association Sports Horizon Aventure de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le **21 mai 2024** pour toutes les rencontres se déroulant à domicile, sous peine de match perdu par pénalité.

### **Match n° 26098581 du 5 mai 2024**

#### **Plateau Saclay ES 2 / Morsang sur Orge FC 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de Morsang sur Orge FC.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Plateau Saclay ES 2.

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES.

### **Match n° 26517684 du 26 mai 2024**

#### **St Germain Saintry 2 / Plateau Saclay ES 1 \* D4/A**

Demande de St Germain Saintry de changement de date et d'heure via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 26 mai 2024.

## **COUPE ESSONNE CDM**

### **Match n° 28102015 du 21 avril 2024**

#### **Athis-Mons USO 5 / Dourdan Sports 5**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 2 mai 2024 ayant dit match perdu à Athis-Mons USO 5.

L'équipe de Dourdan Sports est qualifiée pour le prochain tour.

## **CHAMPIONNAT CDM**

### **FMI NON PARVENUES DU 12 MAI 2024**

#### **D1**

#### **Match n° 26517306 \* Villabé ETS 5 / Epinay sur Orge SC 5**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 mai 2024.



## **D2**

### **Match n° 26663343 \* Pecqueuse AS 5 / Athis-Mons USO 6**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

#### **SO Vertois 5 / Athis-Mons USO 5 \* D1 \* du 15 mai 2024**

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

### **Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **Pecqueuse AS 5 / Ollainville AS 5 \*D2 \* du 19 mai 2024 (remis) au 23 mai 2024 à 20 h 00**

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

## **CHAMPIONNAT U14**

### **DEROGATIONS – SAISON 2023/2024** **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h 00 pour cette division.

Le club d'Arpajonnais RC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 30,

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 12 h 00,

Le club de Palaiseau US devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 15 h 30,

Le club de Val Yerres Crosne devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 00.

### **FMI NON PARVENUES DU 27 AVRIL 2024**

#### **D3/D**

#### **Match n° 26122509 \* Evry FC 3 / Val Yerres Crosne 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **FMI NON PARVENUES DU 4 MAI 2024**

#### **D2/B**

#### **Match n° 26121540 \* Wissous FC 1 / Draveil FC 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

FMI transmise tardivement, le 13 mai 2024 à 16 h 55.

Amende réglementaire à Wissous FC pour transmission tardive.





#### **D4/A**

##### **Match n° 26762121 \* Evry FC 4 / Saclas Méréville US 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

#### **D4/C**

##### **Match n° 26771359 \* Evry FC 5 / Etampes FC 2**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 13 mai 2024 à 17 h 21.

Amende réglementaire à Evry FC pour transmission tardive.

#### **D4/D**

##### **Match n° 26772343 \* Athis-Mons USO 1 / Vigneux FCO 3**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 mai 2024.

#### **FMI NON PARVENUE DU 11 MAI 2024**

#### **D4/B**

##### **Match n° 27131975 \* Plateau Saclay ES 1 / Evry Courcouronnes 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

##### **Vigneux FCO 1 / Massy Academy 1 \* D1 du 25 mai 2024**

Accord de la Commission.

#### **Match n° 27131991 du 27 avril 2024**

##### **Arpajonnais RC 3 / Evry Courcouronnes 1 \* D4/B**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel d'Evry Courcouronnes AS nous indiquant le résultat de la rencontre (1-11).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 30 avril et 7 mai 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Arpajonnais RC 3 (-1 point, 0 but), Evry Courcouronnes AS (3 points, 11 buts).

Amende réglementaire à Arpajonnais RC.

En cas de récidive au cours de la saison, Arpajonnais RC sera mis hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).



## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2024**

#### **D4/C**

#### **Match n° 26779322 \* Villabé ETS 2 / Evry FC 4**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 mai 2024.

### **FMI NON PARVENUE DU 12 MAI 2024**

#### **D2/A**

#### **Match n° 26101379 \* Arpajonnais RC 1 / Tremplin Foot 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **Arpajonnais RC 2 / St Germain St Pierre 1 \* D3/B du 26 mai 2024**

Accord de la Commission.

### **Match n° 26779925 remis au 15 mai 2024**

#### **St Michel FC 91 2 / Tremplin Foot 2 \* D4/D**

Demande de St Michel FC 91 de changement de date et d'heure via Footclubs.

Refus de Tremplin Foot.

La Commission maintient la rencontre le 15 mai 2024 à 19 h 00.

### **Match n° 26779904 remis au 22 mai 2024**

#### **Boussy-Quincy FC 2 / Janville Lardy ASL 1 \* D4/D**

Demande de Janville Lardy ASL de changement de date et d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 22 mai 2024 à 18 h 30.

## CHAMPIONNAT U18

### **FMI NON PARVENUE DU 28 AVRIL 2024**

#### **D2/A**

#### **Match n° 26100909 \* Juvisy Académie 1 / Draveil FC 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à Juvisy Académie pour tablette non chargée et non utilisable.



**Demande de changement de terrain via Footclubs**

**Viry Chatillon ES 2 / Lissois FC 1 \* D2/B \* du 2 juin 2024**

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

**Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

**Pays Limours ENT 1 / Trois Vallées-Ollainville ENT 1 \* D2/B du 26 mai 2024 avancé au 19 mai 2024 à 15 h 00**

Accord de la Commission.

**Match n° 26776119 remis au 9 mai 2024**

**Arpajonnais RC 2 / St Germain Saintry 1 \* D3/B**

Reprise du dossier.

Courriels d'Arpajonnais et de St Germain Saintry.

Accord des deux clubs pour jouer le 19 mai 2024 à 12 h 00.

Accord de la Commission.

La Commission demande au club d'Arpajonnais RC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

**Match n° 26776036 remis au 12 mai 2024**

**Pays Limours ENT 2 / Morsang sur Orge FC 1 \* D3/B**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Morsang sur Orge FC 1.

Amende réglementaire à Morsang sur Orge FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de Morsang sur Orge FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

**Match n° 26775874 remis au 19 mai 2024**

**Villebon SPF 1 / St Michel FC 91 2 \* D3/A**

Reprise du dossier.

Demande de Villebon SPF de changement de date et d'heure via Footclubs.

Accord de St Michel FC 91.

Refus de la Commission.

La Commission programme la rencontre le 2 juin 2024 à 13 h 00.

**CHAMPIONNAT VETERANS**

**FMI NON PARVENUE DU 28 AVRIL 2024**

**D4/B**

**Match n° 26119334 \* Jeunesse Etampoise 2 / Vert le Grand US 3**

Reprise du dossier.

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport des 30 avril et 7 mai 2024.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à Jeunesse Etampoise pour refus de faire la FMI.



### **FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2024**

#### **D2/A**

#### **Match n° 26116926 \* Villabé ETS 1 / Linas Montlhéry ESA 2**

Réception d'une feuille de match papier.  
Lecture de la feuille de match.  
Lecture du rapport du club recevant.  
Lecture du rapport du club visiteur.  
Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

#### **D3/C**

#### **Match n° 26118392 \* Saclas Méréville US 1 / St Germain lès Arpajon 1**

Lecture du courriel du club recevant.  
Reprise du dossier.  
2<sup>ème</sup> et dernière demande  
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).  
La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

### **FMI NON PARVENUE DU 8 MAI 2024**

#### **D1**

#### **Match n° 26116466 \* Plateau Saclay ES 1 / Verrières le Buisson 1**

Réception d'une feuille de match papier.  
Lecture de la feuille de match.  
Lecture du courriel de l'arbitre. Remerciements.  
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

+45 ANS

### **FMI NON PARVENUES DU 28 AVRIL 2024**

#### **Poule B**

#### **Match n° 26755320 \* Bondoufle AMC 4 / Les Vieux du foot 4**

Reprise du dossier.  
Lecture du rapport du club recevant.  
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **Poule D**

#### **Match n° 26756158 \* Boussy-Quincy FC 4 / Villemoisson FC 4**

Reprise du dossier.  
Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport des 30 avril et 7 mai 2024.  
1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à Boussy-Quincy FC pour refus de faire la FMI.

### **FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2024**

#### **Poule C**

#### **Match n° 26755416 \* Longjumeau FC 4 / Wissous FC 4**

Reprise du dossier.



Réception d'une feuille de match papier.  
Lecture de la feuille de match.  
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **Poule F**

#### **Match n° 26758348 \* Lisses Foot 4 / St Chéron ES 4**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

#### **Match n° 26756141 remis au 19 mai 2024**

##### **Palaiseau US 4 / Les Lusitaniens 4 \* Poule D**

Reprise du dossier.

Lecture FMI du 8 mai 2024 à 11 h 57.

Demande de Palaiseau US de changement de date via Footclubs pour jouer le 19 mai 2024 acceptée par la Commission (voir PV du 7 mai 2024).

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

**+55 ANS**

#### **Feuille de match non parvenue du 28 avril 2024 – 2<sup>ème</sup> et dernière demande**

##### **Match n° 26760751 \* Ris Orangis US 6 / Villabé ETS 6 \* Poule B**

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande le score de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 21 mai 2024.

#### **Match n° 26759966 remis au 16 mai 2024**

##### **Villemoisson FC 6 / Fleury 91 FC 6 \* Poule A**

Reprise du dossier.

Courriel de Fleury 91 FC nous informant, en accord avec Villemoisson FC, que la rencontre se déroulera à Fleury Mérogis.

Accord de la Commission.

#### **Match n° 26760846 remis au 19 mai 2024**

##### **Villebon SPF 6 / Orsay Bures FC 6 \* Poule C**

Reprise du dossier.

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre au mercredi 22 mai 2024 à 20 h 00.